



PRÉFET DU GARD

Direction des Collectivités et du Développement Local

Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières

## Commune de Garons

### AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE ZAC « Carrière des amoureux »

préalable à :

- l'autorisation unique requise au titre de l'ordonnance 2014-619 du 12 juin 2014 et son décret d'application 2014-751 du 1<sup>er</sup> juillet 2014 et au titre des articles L214-2 à L 214-6 du code de l'environnement (loi sur l'eau)
- la déclaration d'utilité publique du projet (DUP) et à la cessibilité des parcelles nécessaires à la réalisation du projet (enquête parcellaire)

Concessionnaire : SPL AGATE représentée par son directeur général et agissant pour le compte de la commune de Garons (siège social 19 rue Trajan 30035 Nîmes cedex 1).

Par arrêté du N° 30-2017-04-04-001 du 04 avril 2017 du préfet du Gard, l'enquête publique unique sera ouverte en mairie de Garons **pendant 35 jours consécutifs du mercredi 10 mai 2017 au mardi 13 juin 2017 à 17 h00 inclus.**

Les pièces du dossier, ainsi que le registre d'enquête, seront déposés durant cette période à la mairie de Garons, Grand rue BP 22 30128 Garons, où ils pourront être consultés aux heures habituelles d'ouverture de la mairie. Un poste informatique sera mis à la disposition du public en mairie de Garons aux heures habituelles d'ouverture soit : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 (mardi ouverture à 15h00 et fermeture à 18h00).

*Fermeture de la mairie tous les jeudis après-midi et le samedi matin.*

Les observations, propositions et contre-propositions du public pourront être consignées sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur.

Elles pourront également être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante : ([enquete-publique-CDA@spl-agate.com](mailto:enquete-publique-CDA@spl-agate.com)) ou par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie- Grand rue BP 22 - 30128 Garons ; ou encore remises en mairie à l'attention du commissaire enquêteur.

Aucune observation sous quelque forme que ce soit ne sera recevable en dehors de la durée de l'enquête.

Le public pourra consulter toutes les pièces du dossier d'enquête sur le site internet de la SPL AGATE à l'adresse suivante ( <https://spl-agate.com/les-projets/167-zac-carriere-des-amoureux.html>).

Les observations recueillies seront annexées au registre d'enquête.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes sont tenues de se faire connaître à l'expropriant dans un délai d'un mois, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions de l'article L. 311-3, déchues de tous droits à l'indemnité.

Ce projet fait l'objet d'une étude d'impact et d'un avis de l'autorité environnementale annexés au dossier d'enquête.

Tout renseignement sur le dossier pourra être obtenu auprès de :

- M. Bertrand PELAIN, SPL AGATE dont le siège social se situe 19 rue Trajan (30035) Nîmes cedex 1  
Tel : 04 66 84 67 90 / Courriel : [bertrand.pelain@spl-agate.com](mailto:bertrand.pelain@spl-agate.com)
- Monsieur Renaud LEGOEUIL, responsable du service urbanisme Mairie Grand rue BP 22 30128 Garons  
Tel : 04 66 70 05 77 / Courriel : [urbanisme@garons.fr](mailto:urbanisme@garons.fr)

Madame Anne-Rose FLORENCHIE, Magistrate, retraitée est nommé commissaire enquêteur par le tribunal administratif de Nîmes.

Le commissaire enquêteur siègera et recevra personnellement les personnes intéressées à la mairie de Garons, Grand rue :

- **mercredi 10 mai 2017 de 9h00 à 12 h00 (jour d'ouverture de l'enquête)**
- **lundi 22 mai 2017 de 14h00 à 17 h00**
- **jeudi 08 juin 2017 de 09h00 à 12h00**
- **mardi 13 juin 2017 de 14h00 à 17h00 (jour de clôture de l'enquête).**

Le présent avis sera affiché en mairie de Garons Il sera également affiché par les soins du concessionnaire, responsable du projet, sur chacune des voies d'accès et sur les lieux prévus pour la réalisation du projet.

Le commissaire enquêteur rencontre dans les huit jours après la clôture de l'enquête le responsable du projet pour lui communiquer les observations écrites et orales, celles-ci

étant consignées dans un procès verbal de synthèse, et l'invite à produire dans un délai de quinze jours ses observations éventuelles. A compter de la réponse du demandeur ou à l'expiration du délai imparti à ce dernier pour donner cette réponse, le commissaire enquêteur remet dans les quinze jours le dossier complet au préfet du Gard .

Son rapport unique, ses conclusions respectives motivées et le cas échéant le mémoire en réponse du responsable du projet, seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, en mairie de Garons, à la direction départementale des territoires et de mer du Gard (Service Eau et Inondation) et à la préfecture du Gard (Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières).

Ils seront également publiés sur le site internet départemental de l'état dans le Gard à l'adresse suivante ( [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Les observations du public sont consultables et communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Toute personne peut sur sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la mairie de Garons, à la direction départementale des territoires et de mer du Gard (Service Eau et Inondation) et à la préfecture du Gard (Bureau de l'Urbanisme et des Affaires Foncières).

Sous réserve des résultats de l'enquête, seront prononcées par arrêté du préfet du Gard :

- au titre de la loi sur l'eau, une autorisation assortie de prescriptions ou de refus,
- la déclaration d'utilité publique de l'opération et la cessibilité des parcelles nécessaires à sa réalisation, en vue de l'expropriation.

Le présent avis d'enquête et l'avis de l'autorité environnementale sont consultables sur le site internet départemental de l'état dans le Gard à l'adresse suivante ( [www.gard.gouv.fr](http://www.gard.gouv.fr)).

Le préfet